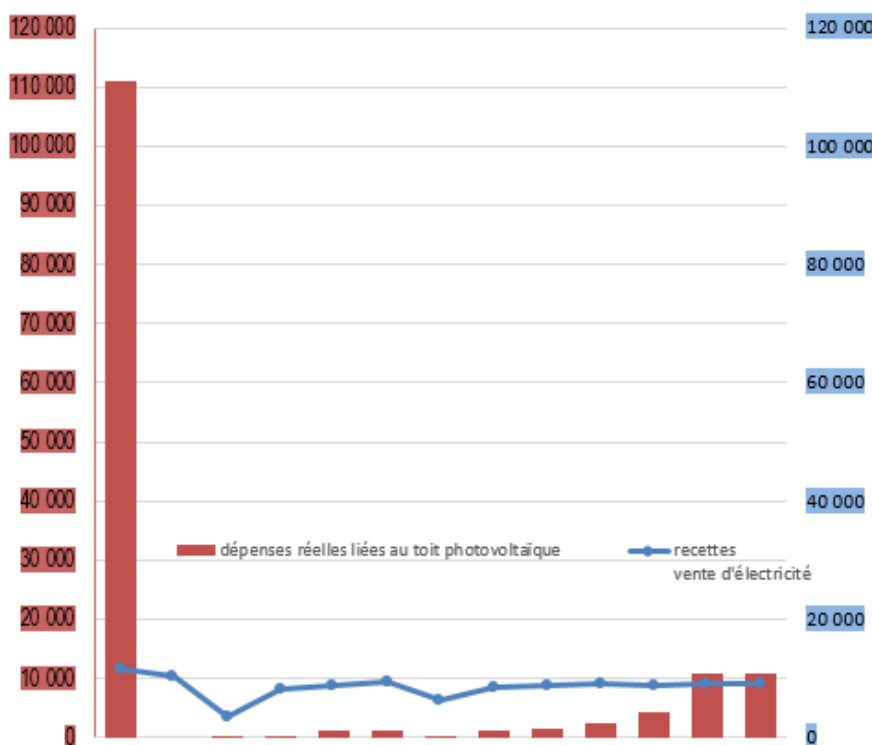


BUDGET ANNEXE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

bilan des dépenses et recettes liées au toit photovoltaïque

ANNEE	recettes vente d'électricité	dépenses réelles liées au toit photovoltaïque	
2009	11 500,73	111 052,33	montant total emprunt affecté au toit photovoltaïque
2010	10 256,05	0,00	
2011	3 439,96	89,89	frais d'accès au compteur EDF
2012	8 279,44	51,33	frais d'accès au compteur EDF (tous les ans)
2013	8 824,49	1 063,71	début de la maintenance - contrat pour 2 ans
2014	9 329,88	1 118,83	impot sur les sociétés (exceptionnel)
2015	6 365,50	191,31	
2016	8 515,59	1 084,15	nouveau contrat de maintenance
2017	8 712,18	1 671,39	réparations hors contrat en plus
2018	9 156,19	2 559,68	réparations hors contrat en plus
2019	8 950,38	4 353,31	réparations hors contrat en plus
2020	9 000,00	10 790,00	estimations - remplacement onduleur 1
2021	9 000,00	10 790,00	estimations - remplacement onduleur 2
	93 330,39	123 235,93	BILAN REEL 2009-2019
		-29 905,54	
	111 330,39	144 815,93	<i>bilan prévisionnel 2009-2021</i>
		-33 485,54	



En 2018 une avance de trésorerie de 20 000 € avait été faite du budget principal de la commune au budget annexe vente d'électricité. L'emprunt affecté au toit photovoltaïque se termine en 2021, les recettes nettes augmenteront au fur et à mesure à compter de cette année-là, il sera possible à partir de cette date de prévoir le remboursement de cette somme au budget principal, qui pourra se faire en plusieurs fois.

En 2019, sans nouvelle avance de trésorerie, le résultat redevient déficitaire sur les deux sections du budget pour l'exercice, mais le résultat cumulé des années précédentes confirme la tendance à l'excédent d'investissement et au déficit de fonctionnement / exploitation de ce budget annexe.

1. approbation du compte de gestion 2019 – vente électricité

Les chiffres du compte de gestion dressé par le trésor public sont identiques à ceux du compte administratif dressé par le maire

VOTE POINT 1 : unanimité

approbation des chiffres ci-dessous tels qu'ils figurent au compte de gestion

2. approbation du compte administratif 2019 – vente électricité

Section	voté	réalisé
Investissement		
dépenses d'investissement	38 770,00	10 130,52
recettes d'investissement	38 770,00	8 944,00
résultat d'investissement		-1 186,52
Exploitation (fonctionnement)		
dépenses d'exploitation	30 630,00	14 378,09
recettes d'exploitation	30 630,00	10 885,78
résultat d'exploitation		-3 492,31
Total		
Total dépenses	69 400,00	24 508,61
Total recettes	69 400,00	19 829,78
		- 4 678,83

VOTE POINT 2 :

M. le Maire quitte la salle.

M. Bréhat prend la présidence de la séance.

unanimité

approbation des chiffres ci-contre tels qu'ils figurent au compte administratif

3. affectation du résultat de fonctionnement 2019 – vente électricité

Résultats d'exploitation / fonctionnement 2019		Résultats d'investissement 2019	
Montant des titres (recettes)	10 885,78	Montant des titres (recettes)	8 944,00
Montant des mandats (dépenses) -	14 378,09	Montant des mandats (dépenses) -	10 130,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 492,31	RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 186,52
Déficit de fonctionnement reporté +	-15 478,96	Excédent d'investissement reporté +	29 817,06
Résultat de clôture en fonctionnement =	-18 971,27	Solde d'exécution d'investissement =	+ 28 630,54
Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	0,00	Solde des RAR	0,00
RAR en dépenses d'investissement	- 0,00	Solde d'exécution d'investissement	+ 28 630,54
Solde des RAR en Inv.	0,00	Besoin de financement	Aucun besoin
<i>(pas de restes à réaliser sur le budget annexe vente d'électricité)</i>			
Proposition d'affectation du résultat 2019 sur le budget 2020			
	Dépenses	Recettes	
RI 001 Solde d'exécution d'investissement		+ 28 630,54	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
DF 002 Résultats de fonctionnement reporté	-18 971,27		

VOTE POINT 3 : unanimité

approbation de l'affectation au budget 2020 de 28 630,54 € en recette d'investissement et de 18 971,27 € en dépenses de fonctionnement.

4. budget primitif 2020 – vente électricité

Section	2020 proposition
Investissement	
dépenses d'investissement	37 580,00
recettes d'investissement	37 580,00
Exploitation (fonctionnement)	
dépenses d'exploitation	39 400,00
recettes d'exploitation	39 400,00

VOTE POINT 4 : unanimité

approbation des équilibres budgétaires proposés en fonctionnement et en investissement pour le budget primitif « vente d'électricité » 2020.

Comme chaque année, une subvention d'équilibre doit être prévue au budget principal de la commune pour équilibrer ce budget annexe (28 443 € pour 2020)

(cette somme est effectivement bloquée au budget principal lors de son vote, mais elle n'a pas vocation à être consommée).

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Résultats de fonctionnement 2019	
Montant des titres (recettes)	2 274 462,43
Montant des mandats (dépendances)	- 2 150 235,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 124 227,27
Excédent de fonctionnement reporté	+ 84 970,83
Résultat de clôture en fonctionnement	+ 209 198,10

Résultats d'investissement 2019	
Montant des titres (recettes)	873 259,46
Montant des mandats (dépendances)	- 1 811 502,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	-938 243,06
Excédent d'investissement reporté	+ 1 047 926,46
Résultat de clôture en investissement	+ 109 683,40

excédent à reporter en recettes d'investissement au budget 2020 (001)

RESULTAT DEFINITIF A PRENDRE + 209 198,10

Calcul du financement	
RAR * en recettes d'investissement	215 667,04
RAR * en dépenses d'investissement	- 399 963,93
Solde des RAR en Investissement	-184 296,89

Solde des RAR	-184 296,89
Solde d'exécution d'investissement 2019	+ 109 683,40
Besoin de financement	-74 613,49

* RAR = restes à réaliser.
Ensemble des recettes et dépenses d'investissement engagés en 2019 mais non soldés

Proposition d'affectation du résultat 2019 au budget 2020

	Dépenses	Recettes
RI 001 Solde d'exécution d'investissement		109 683,40
RF 002 Résultats de fonctionnement reporté		130 000,00
RI 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		79 198,10

somme conservée en fonctionnement

somme transférée en Investissement

doit couvrir au minimum le **besoin de financement** (74 613,49)

Ces 2 montants sont à ajuster en fonction du besoin de financement de chaque section, en tenant compte des autres décisions prises pour 2020 :

- les recettes fiscales attendues en section de fonctionnement (avec ou sans augmentation de taux des taxes foncières - le taux de la taxe d'habitation étant gelé)
- l'éventuel recours à l'emprunt en section d'investissement (pas de nouvel emprunt prévu en 2020)

quelques éléments marquants de 2019 :

dépenses	recettes
<p>1 234 000 € rémunération des agents communaux</p> <ul style="list-style-type: none"> * dont 7 000 € de remboursement à Cap pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, désormais compté comme charge de personnel * 4,6 % de plus qu'en 2018, beaucoup d'arrêts de travail remplacés – en parallèle, + 31 % de remboursement par les assurances <p>900 000 € aménagement du bourg</p> <p>400 000 € remboursement du 2^e prêt relais contracté en 2017</p> <p>32 500 € 1^e année complète de fonctionnement de la police municipale pluricommunale (frais fixes et matériel ponctuel)</p> <p>14 000 € mission archives</p> <p>12 600 € parcours aventure jardin de la cure</p> <p>11 850 € attribution de compensation négative – pour la 1^e année c'est la commune qui paie Cap Atlantique après les derniers transferts de compétences</p> <p>6 384 € étude prospective de la CCI sur la consommation et le commerce</p> <p>4 300 € frais contentieux aménagement bourg</p> <p>2 180 € formations agents communaux (1ers secours, BAFA animateurs, bureautique)</p> <p>1 450 € étude du CAUE sur les bâtiments communaux (1^e moitié)</p>	<p>245 000 € subvention itinéraires doux (TEPCV et Département)</p> <p>55 560 € soldes subventions restaurant scolaire (État et Département)</p> <p>21 000 € subvention DETR (État) tranche 1 aménagement bourg</p> <p>18 000 € subventions amendes de police chemin Kermolier et plateaux surélevés</p> <p>20 800 € taxe de séjour (+ 4 170 € par rapport à 2018)</p> <p>140 000 € (+ 13 000 € par rapport à 2018) de participation des familles pour les services enfance (augmentation fréquentation périscolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs)</p> <p>13 200 € reversement de TVA par le Sydela pour les années 2014 à 2019</p> <p>10 600 € subventions obtenues Caf et État pour projets petite enfance, enfance, jeunesse (ateliers parents, équipement informatique, lutte contre les discriminations, spectacle intergénérationnel)</p> <p>6 000 € aides du fond d'insertion des personnes handicapées pour divers aménagements de poste des agents communaux</p> <p>3 675 € commission encarts publicitaires bulletin municipal pour 2019 et 2020 (pas de recette prévue au budget 2020)</p>

5. approbation du compte de gestion 2019 – budget principal

Les chiffres du compte de gestion dressé par le trésor public sont identiques à ceux du compte administratif dressé par le maire.

VOTE POINT 5 : unanimité
*approbation des chiffres ci-dessus présentés :
 recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement,
 tels qu'ils figurent au compte de gestion*

6. approbation du compte administratif 2019 – budget principal

VOTE POINT 6 :

M. le Maire quitte la salle.

M. Bréhat prend la présidence de la séance.

unanimité

approbation des chiffres ci-dessus présentés :

recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement,

tels qu'ils figurent au compte administratif

7. affectation du résultat de fonctionnement 2019

→ aucun déficit à reporter au budget 2020

VOTE POINT 7 : **unanimité**

approbation de l'affectation au budget 2020 de 79 198,10 € en recette d'investissement et de 130 000 € en recettes de fonctionnement.

8. Taux de fiscalité directe locale 2020

Gel du taux de taxe d'habitation pour 2020 en attendant la suppression totale de la taxe d'habitation en 2021 (le conseil municipal ne peut plus modifier le taux de cette taxe). La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes en 2021.

proposition de ne pas modifier les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti pour 2020 (les taux resteraient inchangés depuis 2018) :

évolution des taux à Saint-Molf	2018	2017	2013 à 2016	2012	2011	2010	2 009
TAXE HABITATION	22,16	22,16	21,94	21,94	21,72	21,50	20,14
TAXE FONCIER BATI	25,50	25,50	25,25	25,25	25,25	25,00	23,64
TAXE FONCIER NON BATI	62,62	62,62	62,00	62,00	62,00	62,00	61,63

les taux augmentés sont en gras

recette des trois taxes directes locales estimées pour 2020 : 1 150 000 €

* représente 44 % des recettes de fonctionnement

* estimation prudente d'augmentation des recettes de 1,2 % (+13 700 €) due à la seule dynamique des bases - en comparaison augmentation du produit de 5,26 % entre 2018 et 2019 sans augmentation des taux (+ 56 700).

→ après notification des bases fiscales, un ajustement des recettes fiscales pourra être prévu en votant une décision modificative au budget.

VOTE POINT 8 : **unanimité**

approbation des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, identiques à 2019.

9. Budget primitif 2020

état des emprunts et impact sur le budget 2020 :

Etablissement prêteur	Objet de l'emprunt	Capital emprunté	Année encaissement	Durée	Durée résiduelle	Taux initial	interets à payer 2020	capital à rembourser 2020	Capital restant dû au 01/01/2020
CAISSE D'EPARGNE	PVR et divers	200 000	2005	20	5,42	1.69835	0	11 110	64 358
CREDIT AGRICOLE	bâtiment enfance jeunesse	500 000	2009	20	9,08	2.29611	9 417	26 692	257 377
DEXIA	bâtiment enfance jeunesse	800 000	2007	29,42	17,33	4.69894	28 239	20 677	576 319
CREDIT MUTUEL	aménagement centre bourg	1 500 000	2018	18,92	17,83	1.47471	20 339	70 110	1 425 192
							57 995	128 589	2 323 246

pour comparaison en 2019 : 55 040 125 707 2 448 660
soit : +2 955 +2 882 -125 414

quelques éléments marquants prévus au budget primitif 2020 :

dépenses	recettes
400 000 € aménagement du bourg	180 000 € récupération de la TVA (dont travaux du bourg)
150 000 € enveloppe globale pour régularisations des amortissements (fonctionnement)	150 000 € enveloppe globale pour régularisations des amortissements (investissement)
117 000 € travaux voirie communale (PAVC) dont 7 000 pour le chemin piéton rue de l'étang / rue de la Roche Blanche	92 310 € subventions Région pour le bourg
27 000 € fin effacement des réseaux Boulay	62 200 € subvention Département pour le bourg
16 000 € achat d'un 2 ^e minibus enfance (subvention Caf reçue)	49 000 € subvention État bourg
15 800 € attribution de compensation négative – versement à Cap Atlantique (+ 6 000)	14 860 € remboursement quai bus bourg par syndicat des transports
8 200 € nouveau logiciel enfance et portail famille	16 000 € solde Afafaf suite dissolution
8 000 € entretien des chemins et ruisseaux auparavant propriété de l'Afafaf	8 000 € solde subvention itinéraires doux
5 100 € contrôle obligatoire des poteaux incendie	7 200 € bonus mixité sociale crèche
5 000 € provision pour début révision PLU	1 640 € remboursement par l'État du service minimum d'accueil pendant les grèves
5 000 € logiciel gestion cimetière	
4 700 € formations collectives enfance jeunesse (nutrition et pédagogie d'équipe)	
4 000 € mise aux normes ascenseur mairie	
2 950 € mission plans de bâtiments communaux	
2 000 € diag accessibilité bâtiment cure	
1 920 € dépistage radon bâtiments communaux	
1 450 € étude du CAUE sur les bâtiments communaux (2 ^e moitié)	

le budget primitif proposé pour 2020 s'équilibre comme suit :
 en fonctionnement 2 495 600 €
 en investissement 940 950 €

VOTE POINT 9 : unanimité

approbation des équilibres budgétaires ci-dessus proposés en fonctionnement et en investissement pour le budget primitif principal de la commune 2020.

10. Subventions aux organismes et associations

Association / Organisme à caractère social	Subvention 2020
CCAS	4 100
APEI Ouest 44 Les Papillons Blancs	175
Croix rouge française St Nazaire Presqu'île de Guérande	125
Secours Catholique 44 Guérande	200
Les Restaurants du cœur Relais du cœur Loire Atlantique	210
TOTAL SUBVENTIONS SOCIALES hors CCAS	710,00 €

Association / Organisme	Subvention 2020
Les Voies Salées (escalade)	1 502
US St Molf Football	1 984
St Molf Basket	562
Les pongistes Mendulphins	169
Badminton Club Mendulphin	383
Gym Détente Loisirs	450
PGAC Presqu'île guérandaise athlétic club	100

Coopérative Scolaire de la Roche Blanche	400
Amicale Laïque école Roche Blanche	300
APEL École Saint François (association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)	300
Club des retraités - Les amitiés Mendulphines	430
UNC AFN Union nationale des combattants d'Afrique du Nord section St Molf	480 *
Comité des fêtes	500
Fêtes des Battages	500
Culture et Bibliothèque pour tous	1 200
L'outil en main Guérande	0
Enfant ty Age	300
A.C.C.A. Association Communale de Chasse Agréée	235
TOTAL SUBVENTIONS HORS SOCIAL	9 795

* la commune prend à sa charge la moitié des frais de parution dans la presse des avis de décès/obsèques des membres de de l'UNC AFN anciens combattants, sur présentation du justificatif.

VOTE POINT 10 :

Mme Flohic quitte la salle, étant membre du bureau d'une association subventionnée.

1 abstention : Didier AUBE

approbation des subventions 2020 proposées

adopté à l'unanimité des votants

11.Subvention à l'association Du Pain Sur La Planche pour l'accompagnement du restaurant scolaire dans l'introduction de protéines végétales dans les menus – complément

rappel : accompagnement par l'association du Pain sur la Planche pour l'introduction progressive de protéines végétales dans les menus du restaurant scolaire + amélioration de la qualité des goûters servis.

pour mémoire : intervention subventionnée à plus de 72 %, reste à charge initial pour la commune : 760 € + prise en charge des frais de déplacement de l'intervenante

bilan au 31 janvier : bons retours des animateurs et des cuisinières, sollicitation en cours des avis des enseignants, 1 seul retour de parent remerciant des avancées et appelant à plus de bio et de local (ce qui est en cours avec l'opération « défi cantine » mené par le parc de Brière et la chambre d'agriculture).

Vu avec le service enfance et la crèche, une des dates de l'accompagnement va être dédiée à la crèche.

Le service jeunesse va également être associé sur la question des goûters.

demande supplémentaire d'accompagnement de la part des cuisinières : coût estimé 600 €

VOTE POINT 11 : unanimité

approbation de cette prestation complémentaire

12. Cotisations de la commune à divers organismes extérieurs

La commune adhère à divers organismes, du fait de leur intérêt local, et paie à ce titre des cotisations annuelles.

Le montant de l'adhésion découle de la tarification mise en place par l'association ou l'organisme suivant les règles statutaires (à la différence des subventions dont le montant est librement fixé par le conseil municipal).

Liste des associations ou organismes auxquels la commune adhère :

- ✓ AMF 44 - Association des maires de France
- ✓ Maires de l'ouest de la Loire-Atlantique
- ✓ CAUE - conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- ✓ ANDES – association nationale des élus en charge du sport
- ✓ Polleniz - FDGDON 44 (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles)
- ✓ Nautisme en Pays Blanc – NPB
- ✓ Conseil national des villes et villages fleuris

La commune verse par ailleurs chaque année une participation aux organismes suivants :

- ✓ Mission Locale de Guérande
- ✓ Mission locale : fonds d'aide aux jeunes
- ✓ Clic éclair'âge - centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées de Guérande
- ✓ Parc naturel régional de Brière
- ✓ SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) de la fourrière pour animaux de la presqu'île

La commune s'acquittera des cotisations et participations annuelles conformément à la tarification mise en place par l'association ou l'organisme, sur la base du courrier, de la facture ou du titre exécutoire adressé à la mairie ; les crédits correspondants sont prévus chaque année au budget principal de la commune, notamment aux comptes 6281 et 65541.

VOTE POINT 12 : *unanimité*
approbation de cette liste d'organismes auxquels la commune adhère.

13. Mission accessoire pour la réalisation de plans de bâtiments communaux

Des agents de la commune de la Baule ont été sollicités pour effectuer une mission dite « accessoire » à leurs fonctions principales d'agents communaux.

Cette mission est complémentaire au travail initié par le CAUE qui ne comprend pas de plans précis. Ces plans sont un préalable essentiel à l'approfondissement des réflexions sur l'affectation des bâtiments communaux.

Les deux agents seront chargés de réaliser des mesurages et reports sur plans des bâtiments suivants : chapelle St Germain, ancienne cure, ancien centre de secours, ateliers municipaux, local chasse, pour un montant global de 2 950 € TTC.

VOTE POINT 13 : *unanimité*
approbation de cette mission confiée à des fonctionnaires employés par une autre commune.

14. Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique

concerne uniquement l'assurance du personnel communal.

adhésion au groupement de commande (mise en concurrence collective) qui laisse la possibilité, à l'échéance du contrat d'assurance actuel de la mairie (décembre 2021) d'adhérer ou non aux conditions de ce contrat groupé négocié à grande échelle. Sera à étudier selon l'état de la sinistralité de la commune à ce moment-là.

VOTE POINT 14 : *unanimité*
approbation de l'adhésion à la démarche pour permettre à la commune de pouvoir intégrer à terme ce groupement de commande.

15. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

mise à jour de la rédaction de la délibération actuelle sur demande du trésor public :

- instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics relevant de tous les cadres d'emplois
- compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.
- Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

VOTE POINT 15 : *unanimité*

approbation de cette nouvelle rédaction (qui correspond la pratique existante)

16. Admissions en non-valeur

Concerne une somme totale de 4 198,55 € pour 36 créances générées entre 2014 et 2019.

Cela n'annule pas les dettes envers la commune, le trésor public pourra continuer ses poursuites envers les redevables.

La conséquence est seulement comptable, le conseil municipal est invité à acter que la recette, qui avait été enregistrée comptablement lors de l'émission du titre, n'a pas été recouvrée.

VOTE POINT 16 : *unanimité*

approbation de l'admission en non-valeur de ces créances.

17. Convention avec le syndicat des transports Lila Presqu'île pour le quai bus du bourg

La commune a réalisé l'aménagement pour un montant total de 14 859,30 €. Le syndicat des transports rembourse à la commune l'intégralité de cette somme.

L'entretien de cet arrêt incombe à la commune : propreté du lieu (ex : ramassage des bris de verre, des déchets, nettoyage des équipements) et entretien des bordures et des zones de circulations piétonnes.

En cas de dégradation d'équipements, bris de glace, bancs, panneaux d'information, la commune saisira le Syndicat qui prendra à sa charge financièrement réparations et remplacement du mobilier.

VOTE POINT 17 : *unanimité*

approbation de la convention et autorisation du maire à la signer.

18. Bail civil pour les locaux de la micro-crèche

régularisation juridique, montant du loyer inchangé.

Le bail en cours était toujours le bail précaire conclu en 2009.

Le nouveau bail prévoira une durée de 6 ans avec possibilité de rompre le bail à tout moment moyennant un préavis de 9 mois.

Cette régularisation permettra de payer les loyers et la taxe foncière sans contestations du trésor public.

VOTE POINT 18 : *unanimité*

approbation des nouveaux termes du bail et autorisation du maire à le signer.

19. Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

aménagements de coussins berlinois rue de l'Océan (école) et route de Mesquer

coût total des deux opérations : 7 825 €

subvention espérée : 3 000 € (incertain)

VOTE POINT 19 : *unanimité*

approbation de ce projet à présenter dans le cadre des amendes de police 2019.